

PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES

QU'EST-CE QU'UNE RESSOURCE NATURELLE ?

Une ressource naturelle est un bien, une substance ou un objet présent dans la nature, et exploité pour les besoins d'une société humaine. Il peut s'agir d'une matière première ou d'origine vivante. Ainsi, sont des ressources naturelles le pétrole, le poisson, l'eau, le bois, etc.

Certaines ressources sont non renouvelables (ressources fossiles), d'autres ressources le sont (la biomasse, l'énergie solaire) même si elles peuvent pour autant ne pas être inépuisables.

La notion de ressources naturelles s'est élargie depuis quelques décennies. Peuvent désormais être considérées comme telles les surfaces de sol disponibles, la qualité de l'eau ou de l'air, l'aspect des paysages, la biodiversité...

La raréfaction des ressources naturelles peut être mesurée par un indicateur simple, l'empreinte écologique : depuis les années 1970, on observe que l'empreinte écologique globale de la Terre dépasse la capacité de la Terre à renouveler les ressources naturelles.

QUELLE POLITIQUE POUR LES COMMUNES ?

Les communes ont un impact important sur la préservation des ressources naturelles par leur choix de stratégie foncière, par leur gestion des espaces verts, par la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en ville, etc.

Les communes peuvent également s'engager dans la préservation des ressources naturelles en menant une politique active dans ce domaine : préservation des ressources en eau, maintien de la biodiversité, préservation des espaces naturels, etc.



De nombreuses compétences du maire ont un lien direct avec la préservation du milieu naturel. Au titre de son

pouvoir de police, le maire doit prendre des mesures pour faire cesser les atteintes à l'environnement. Il peut également limiter l'accès de certaines voies aux véhicules dont la circulation est de nature à compromettre la protection des espaces naturels. Il est compétent pour prévenir et faire cesser les pollutions de toutes natures.

Les SCoT et les PLU ont également une influence majeure sur la protection des espaces naturels, et doivent être utilisés comme de véritables outils permettant de mener une politique de préservation des ressources.

UNE RESSOURCE ESSENTIELLE : L'EAU

Concernant cette ressource, l'objectif du Grenelle est de retrouver une bonne qualité écologique de l'eau et d'assurer son caractère renouvelable dans le milieu.

Ainsi, le premier objectif est d'atteindre ou de conserver d'ici à 2015 le bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines. Pour réaliser cet objectif, des plans d'action sont mis en œuvre pour assurer la protection de cinq cents captages d'eau les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et produits phytosanitaires, et l'utilisation des phosphates dans tous les produits lessiviels sera interdite à partir de 2012. La liste des cinq cents captages protégés est disponible sur le site du Ministère de l'environnement.

La mise en place de la trame bleue permettra de préserver les continuités écologiques des milieux aquatiques, avec notamment un aménagement des obstacles les plus problématiques pour la migration des poissons. Dans ce domaine, les collectivités locales joueront un rôle majeur pour entretenir les zones humides et pour assurer le bon état écologique des masses d'eau superficielles.

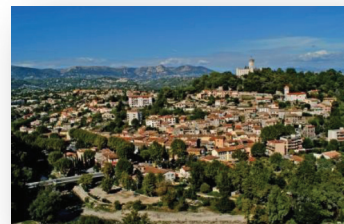
Pour en savoir plus...

- ◆ Les cahiers français, n° 355, mars-avril 2010, « l'économie verte », article de Gilles Rotillon, « préserver les ressources naturelles », Documentation française.
- ◆ www.oecd.org/about/0,3347,fr_2649_34285_1_1_1_1,00.html : espace consacré aux ressources naturelles sur le site de l'OCDE
- ◆ www.developpement-durable.gouv.fr/Les-conservatoires-botaniques.html : le réseau des conservatoires botaniques nationaux

Le plan préservation eau de Villeneuve-Loubet



En 2005, la commune de Villeneuve-Loubet s'est engagée dans une démarche de développement durable à travers l'adoption d'un Plan local d'urbanisme exigeant, privilégiant deux axes : la préservation de l'eau (2006/2007) et la valorisation de l'énergie solaire (2007/2010). Ce plan préservation de l'eau a des objectifs quantitatifs : réduire la consommation superflue et éviter la déperdition, ainsi que des objectifs qualitatifs en agissant en amont sur les risques de pollution.



LE PLAN PRESERVATION EAU

Ce plan se caractérise par plusieurs actions visant à réduire la consommation : modifications dans le système d'arrosage automatique, mise en place d'espaces verts en gazon synthétique, plantations privilégiant les essences méditerranéennes, installation de systèmes de récupération des eaux de pluies, etc. Entre 2004 et 2007, la consommation d'eau a ainsi diminué de 47%. Cette baisse ne s'est pas faite au détriment de la politique paysagère : au contraire, puisque la ville a obtenu et conservé entre temps la 3ème fleur au Concours des villes et villages fleuris.

La commune a également expérimenté sur un site pilote un programmeur de gestion centralisé basé sur l'ETP (Evapo-Transpiration) : une baisse de 30% de la consommation d'eau entre 2006 et 2007 a été réalisée sur ce site.

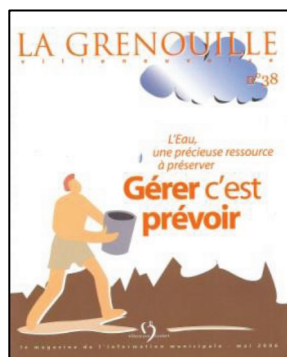
Quel résultat ?

Une baisse de la consommation d'eau de 47% entre 2004 et 2007

QUEL COUT ?

Le coût du plan reste relativement raisonnable et se décline en deux parties :

- ◆ la mise à disposition d'un agent sur la mission « eau » qui se chiffre pour la commune à 20% d'un ETP d'un technicien soit environ 4.000 €. Ce technicien gère les alertes fuites et assure le suivi des sites concernés.
- ◆ l'investissement sur l'équipement pour la gestion raisonnée utilisant l'ETP s'établit environ à 5.000 € / site.



Le prix de l'eau étant variable d'une commune à l'autre, l'amortissement « budgétaire » peut être très variable et ne constitue pas la motivation première du dispositif qui reste résolument orienté vers la préservation de la ressource.

Sur le volet « plantation d'essences méditerranéennes », le coût légèrement plus élevé lors de l'aménagement est largement compensé par les économies de fonctionnement (intervention d'entretien, arrosage limitée).

En ce qui concerne le recours au gazon synthétique, l'étude comparative pour une surface de 3.400 m² dans les régions méditerranéenne (base 10 ans) menée par la ville se traduit par un coût au m² de 3,58 € pour le gazon synthétique contre un coût de 5,39 € pour le gazon naturelle, avec l'avantage majeur que la quasi-totalité du coût d'une opération portant sur le gazon synthétique mobilise le budget d'investissement.

DES ACTIONS POUR PRESERVER LA QUALITE DES EAUX

La politique dans ce domaine passe avant tout par une surveillance accrue qui se traduit par des contrôles plus fréquents tant sur l'eau potable que sur l'eau de mer. Cette surveillance a permis à la commune de traiter par le passé de nombreuses sources de pollution potentielles ou avérées des eaux notamment en lien avec des dysfonctionnements en matière d'assainissement. Ce programme de surveillance et de détection des anomalies est activé en permanence.

Le mot de l'él... Richard CAMOU, Maire de Villeneuve-Loubet

« Préserver notre cadre de vie passe inévitablement par une gestion raisonnée et pérenne de nos ressources en eau. Parce que l'eau est abondante dans le sous-sol villeneuvois, j'ai souhaité que nous donnions l'exemple ! »

